

Ecrit par le 17 juillet 2024

## Carpentras : la Ville fait don de gilets pare-balles à une association ukrainienne



**[La Ville de Carpentras](#) a décidé de faire don de 14 gilets pare-balles d'une valeur de 500€ chacun à [l'association Gilet Ukraine](#) qui les expédie ensuite dans le pays qui vit actuellement une période de guerre. Carpentras est la première ville du Vaucluse à avoir fait don de ce type de matériel.**

Carpentras s'engage pour venir en aide aux ukrainiens. La municipalité a annoncé ce mercredi 17 juillet, avoir fait don de 14 gilets pare-balles à l'association Gilet Ukraine, fondé en mars 2022 qui récupère des gilets pare-balles « déclassés » des forces de l'ordre, les reconditionnent et les expédient ensuite sur les zones de conflit, sur le sol ukrainien.

Le matériel offert provient de la police municipale de la ville de Carpentras qui compte 25 agents à plein

Ecrit par le 17 juillet 2024

temps. En France, les fournisseurs de gilets pare-balles garantissent les qualités de balistiques de leur produit pendant cinq ans. Au-delà, ils sont considérés comme « déclassés » ou « réformés » et ils sont généralement détruits même s'ils sont toujours fonctionnels et prêt à l'emploi. La ville de Carpentras a choisi plutôt que de privilégier cette solution, de les donner à une association qui agit concrètement en faveur des Ukrainiens.

### **Plusieurs avantages pour Carpentras**

Cette initiative que la ville de Carpentras a décidé de mettre en place, offre également de nombreux avantages pour la commune. Le premier est bien évidemment le soutien humanitaire que cette action apporte. En fournissant les gilets, la ville vaclusienne contribue à la protection des civils et des médecins sur place, présents dans les zones de conflits.

Le second avantage est que cette action permet une réduction des dépenses pour la Ville qui aurait dû payer des couts liés à la destruction des gilets. Le dernier qui est directement lié au second, relève d'un caractère environnemental. En évitant la destruction de ce matériel, la commune diminue la pollution associée à l'opération d'élimination.

---

## **Appelez-moi Durance !**

Ecrit par le 17 juillet 2024



**Pour passer à la vitesse supérieure en matière de protection de l'environnement, dans une vingtaine de pays, des défenseurs de la nature ont obtenu que certains écosystèmes soient reconnus comme des entités juridiques à part entière. Ce statut leur donne de facto des droits et en particulier pour les protéger. Dans le Vaucluse, le collectif [SOS Durance Vivante](#), a lancé un processus similaire pour la Durance, qui pourrait ainsi devenir une personne à part entière.**

Doter la nature d'une personnalité juridique est un acte qui pourrait être bien plus important que de permettre de traîner devant les tribunaux ceux qui la menace. Reconnaître à la nature des droits, c'est en définitive un changement de paradigme, un vrai débat philosophique, voire démocratique. Ainsi, en l'espèce on considère que l'homme n'est plus souverain sur la nature mais une simple composante du vivant. Ce qui peut se concevoir. Mais les interrogations sont nombreuses. Tout d'abord, on reconnaît que les dispositifs juridiques existants ne sont pas efficaces, à commencer par la législation européenne qui en matière environnementale est déjà très élaborée et plutôt contraignante. De plus les associations de défense de l'environnement, ont accès à la justice et peuvent représenter les écosystèmes menacés. Mais peut-être qu'il faut aller encore plus loin ?

### **Le droit de la Nature l'emporterait sur le droit des hommes**

Ecrit par le 17 juillet 2024

En définitive, la question qui se pose : faut-il des « règles » ou un « droit » ? Dans le premier cas ce sont les hommes qui édictent les règles dans le second, c'est la nature. Le droit de la nature l'emporterait ainsi sur le droit des hommes. C'est la subordination du politique au scientifique. Et, qui seront ces scientifiques qui définiront les contours et le cadre des possibles ? Quels contrôles ou contre-pouvoirs le peuple aurait-il sur leurs décisions ? En l'espèce il peut s'agir d'un vrai glissement démocratique. Tout serait alors possible puisqu'il s'agit de l'avenir du monde donc du notre... Comme un petit goût de déjà vu !

Ne serait il pas plutôt possible de trouver une articulation entre le scientifique et le politique qui soit autre qu'une subordination ? Au travers de ces propos je me fais que le porte-parole des pour et des contre et aussi des questions qui sont posées. Il ne faut pas négliger pour autant l'urgence de la situation mais, mais n'oublions pas un des fondements de notre démocratie : « le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple » (article 2 de la Constitution).

La Durance mérite toute notre attention et le fait de lui enlever son article défini pourrait être une première étape vers une nouvelle considération pour cette rivière nourricière. Alors vive Durance !

---

## Patrimoine : luttiez contre le pillage et le commerce illicite

Ecrit par le 17 juillet 2024



**L'Association « Elus et Citoyens pour le Patrimoine Vauclusien » organise une journée thématique « Protection du patrimoine archéologique en Vaucluse - lutter contre le pillage et le commerce illicite », ce vendredi 30 juin à Sainte-Cécile-les-Vignes.**

Cette journée ouverte à toutes et tous est organisée en collaboration avec Xavier DELESTRE, Conservateur régional de l'Archéologie, représentant le Ministère de la Culture, en présence de Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse, de Bernard ROUDIL, Sous-préfet de Carpentras, du Colonel Cédric GARENCE, Commandant du groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, de Jean-Baptiste BLANC, Sénateur de Vaucluse, de Dominique SANTONI, Présidente du Conseil départemental de Vaucluse (Sous réserve) ou de son représentant, de Bénédicte MARTIN Vice-présidente de la Région Sud.

Pour participer à cette journée thématique, contactez [elus-citoyen-patrimoine@outlook.fr](mailto:elus-citoyen-patrimoine@outlook.fr) et demandez le bulletin de réponse avant le 21 juin (places limitées).

*Vendredi 30 juin, à partir de 8h30 à la salle Camille Farjon, Sainte Cécile les Vignes.*